

DÉCHETS DANGEREUX DIFFUS



Nature

Les déchets dangereux diffus (DDD) sont des déchets variés par leur origine et leur nature. Ils sont présents partout et sont dangereux pour l'homme et son environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Ces déchets sont produits et détenus par des producteurs dispersés : PME/PMI, agriculteurs, laboratoires de recherche et d'enseignement, professions libérales, ... Ils possèdent les mêmes caractéristiques que les déchets dangereux produits en plus grande quantité mais sont produits en faible quantité. Ce sont des produits toxiques tels que les solvants, les peintures, les produits d'entretien, les produits phytosanitaires, ...

Réglementation

Il n'existe pas de définition réglementaire précise des DDD. Ils sont soumis aux mêmes dispositions que les déchets dangereux.

Conseils pratiques

Pour faciliter la collecte et le traitement, le détenteur de déchets dangereux en petites quantités doit prendre certaines mesures :

- identifier les déchets d'emballages,
- stocker séparément les produits et surtout les produits incompatibles.

Collecte

La difficulté essentielle de l'élimination des DDD vient de la dispersion de ces déchets.

Les DDD sont d'abord regroupés en grande famille afin de suivre la même voie que les produits toxiques vers les centres spécialisés. Certaines déchetteries équipées de locaux spécifiques et exploitées avec du personnel formé peuvent accepter les DDD des particuliers et des artisans.

Exemples de traitement

Généralement, ces déchets suivent les mêmes voies que les déchets toxiques produits en plus grandes quantités : traitement thermique, traitement physico-chimique. En fonction de leurs caractéristiques, certains déchets pourront être valorisés ou éliminés.

